

Réouverture de la frontière du Canada

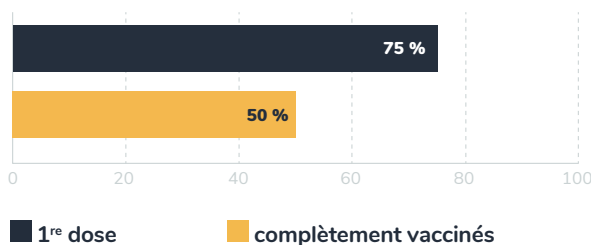
Assouplissement des mesures aux frontières pour les voyageurs qui entrent au Canada



Le 9 août 2021 à 0 h 01 (HAE)

Assouplissement des mesures aux frontières pour les citoyens et les résidents permanents des États-Unis entièrement vaccinés qui résident actuellement aux États-Unis pour des voyages discrétionnaires ou non essentiels. Les mesures frontalières demeurent les mêmes pour les voyages non essentiels en provenance de tous les autres pays.

- 75 % des **personnes admissibles** ont reçu leur première dose
- 50 % des **personnes admissibles** sont entièrement vaccinées
- Les taux d'infection et d'hospitalisation sont faibles



Les voyageurs entièrement vaccinés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir reçu la série vaccinale complète d'un vaccin accepté par le gouvernement du Canada au moins 14 jours avant d'entrer au Canada
- ne présenter aucun symptôme
- avoir fourni leurs renseignements relatifs à la COVID-19 par voie électronique via ArriveCAN avant leur arrivée au Canada
- avoir une copie papier ou électronique de leurs documents de vaccination en anglais ou en français

Les personnes à charge et les enfants non vaccinés de moins de 12 ans des voyageurs entièrement vaccinés admissibles à l'entrée au Canada seront exemptés de l'obligation de mise en quarantaine, mais devront respecter des mesures accrues de santé publique. Cela signifie qu'ils pourront se déplacer avec leurs parents, mais qu'ils devront éviter les groupes, comme les camps ou les garderies.



Les voyageurs vaccinés autorisés à se rendre au Canada

Ils ne sont pas tenus d'être mis en quarantaine, mais doivent présenter un plan de quarantaine adéquat au cas où une mise en quarantaine serait nécessaire.

Ils doivent au besoin se soumettre à des tests.



Les voyageurs non vaccinés autorisés à se rendre au Canada

Ils doivent être en quarantaine pendant 14 jours.

Test obligatoire à l'arrivée et le huitième jour.

Les voyageurs qui arrivent par voie aérienne ne sont pas tenus de séjourner dans un hôtel autorisé par le gouvernement.

Ils doivent satisfaire aux exigences relatives aux tests avant l'entrée au pays.

Ils doivent soumettre des renseignements sous forme numérique à l'aide de l'application ou du site Web ArriveCAN avant l'embarquement, s'ils arrivent par avion, ou avant l'arrivée à un point d'entrée terrestre ou maritime.

Ils doivent respecter toute autre mesure de santé publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale.



Fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19, dont une preuve de vaccination, au moyen d'ArriveCAN (application ou portail Web) avant leur départ pour le Canada.

